

## PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

### 5g – Liste des éléments protégés au titre de l'article R. 151-19 C. Urb.

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Révision	04/10/2016	04/12/2018	17/09/2019
Modification Simplifiée n°1	12/11/2019	-	28/01/2020
Modification Simplifiée n°2	30/06/2020	-	07/10/2020
Modification Simplifiée n°3	13/12/2022	-	23/05/2023

Le Maire,  
Serge CASTAIGNAU

## Liste des éléments protégés au titre de l'article R. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Chaque élément à préserver est identifié sur le plan de zonage par une étoile (article R. 151-19).

★ Elément historique/culturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

Nature de l'élément à préserver	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Adresse	Objet de la préservation
Villa Mérillon	B	1425	Avenue Gaston Fébus	Patrimoine bâti remarquable
Arbre remarquable	B	1425	Avenue Gaston Fébus	Conservation de l'arbre
Arbre remarquable	B	50	Avenue Gaston Fébus	Conservation de l'arbre
Kiosque	B	1925	Parc Mérillon	Conservation du kiosque en bois
Eglise Saint-Germain d'Auxerre	B	294	Place de l'Eglise	Conservation de l'église et de son mobilier
Maison Lassus-Pommès	B	1327	11 route de Lourdes	Patrimoine bâti remarquable
Portail	B	284	Rue du Fer à Cheval	Portail à préserver
Portail	B	251	Rue du Fer à Cheval	Portail à préserver
Lavoir	ZD	141	Rue du Gave	Lavoir à restaurer
Lavoir	A	132	Rue de la Houn de Labat	Lavoir à restaurer
Croix	DP		Rue du Gavarres	Croix à préserver